

## **Commission de l'Exécution budgétaire**

### **Réunion retransmise en direct<sup>1</sup>**

#### **Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026**

##### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025  
– EXBU23, FIN, AECGR - Réunion - 24/10/2025
2. 8755 Rapport de la Commission de l'Exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes sur les dépenses engendrées par le « Large Scale Testing »  
– Présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport
3. Rapport spécial sur les établissements publics 2024  
– Présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Françoise Kemp, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Alexandra Schoos, Observateur

Mme Angela Aguilera, Mme Fabiola Cavallini, M. Tun Loutsch, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Françoise Kemp, membre de la Commission de l'Exécution budgétaire

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025**

La Commission approuve le projet de procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025.

<sup>1</sup> Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014645>.

## **2. 8755 Rapport de la Commission de l'Exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes sur les dépenses engendrées par le « Large Scale Testing »**

Mesdames les rapportrices Sam Tanson (sensibilité politique « déi gréng ») et Stéphanie Weydert (groupe politique chrétien-social) présentent les conclusions de la Commission relatives au rapport spécial de la Cour des comptes sur les dépenses engendrées par le « Large Scale Testing ». Les conclusions ont trait aux thématiques qui suivent :

1. Economicité du LST :
  - a. Utilisation effective des capacités des centres de test ;
  - b. Cas COVID-19 positifs détectés ;
  - c. Coût par test PCR ;
2. Gestion budgétaire et financière du LST :
  - a. Non adoption d'une loi spéciale pour la phase 1 du LST ;
  - b. Non-prise en compte d'autres éléments dans la budgétisation des trois phases ;
  - c. Exécution dans le respect du budget accordé mais sans prise en compte de certains éléments dans les décomptes finaux ;
  - d. Contrôle des dépenses ;
  - e. Cofinancement européen ;
3. Respect des obligations contractuelles ;
4. Marchés publics :
  - a. Absence de rapport individuel tel que préconisé par la Commission européenne ;
  - b. Recours au motif de « l'urgence impérieuse » pour la phase 1 du LST ;
  - c. Recours au motif de « l'absence de concurrence » pour la phase 2 du LST ;
  - d. Recours au motif de « l'urgence impérieuse » et de « l'absence de concurrence » pour la phase 3 ;
  - e. Adaptation du marché public lors de la phase 3 ;
  - f. Publication tardive des avis d'attribution ;
5. Relations avec la Cour et la Chambre des Députés :
  - a. Absence d'informations sur l'envergure financière du LST durant les débats parlementaires ;
  - b. Collaboration entre le contrôlé et la Cour.

Pour le détail, il est renvoyé au rapport de la Commission<sup>1</sup>.

La Commission adopte le projet de rapport à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission de l'Exécution budgétaire sur les dépenses engendrées par le « Large Scale Testing », 29 juin 2026, doc. parl. n°8755 ; [https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Debats/8755/20260630/20260630\\_RapportCommission.pdf](https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Debats/8755/20260630/20260630_RapportCommission.pdf).

### 3. **Rapport spécial sur les établissements publics 2024**

Monsieur le rapporteur Gérard Schockmel (groupe politique démocratique) présente les conclusions de la Commission relatives au rapport spécial sur les établissements publics 2024. Les conclusions abordent les thématiques qui suivent :

1. Respect de la Loi sur les marchés publics ;
2. Efforts en matière d'amélioration de la gestion budgétaire et financière ;
3. Respect du principe de légalité pour le versement d'indemnités ou de jetons de présence ;
4. Respect et revue des lois organiques ;
5. Suivi des recommandations de la Cour.

Pour le détail, il est renvoyé au rapport de la Commission<sup>2</sup>.

Monsieur le Député Sven Clement (sensibilité politique « Piraten ») prend la parole pour souligner la nécessité de faire un suivi plus rigoureux et systématique des recommandations de la Commission afin d'assurer que des progrès soient bel et bien réalisés au niveau des établissements publics.

Monsieur Franz Fayot (groupe politique socialiste) prend note de la proposition de Monsieur Clement et tâchera de revenir avec une proposition pour améliorer le suivi des recommandations de la Commission.

La Commission adopte le projet de rapport à l'unanimité.

### 4. **Divers**

Aucun point n'a été abordé sous « Divers ».

\*

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

---

<sup>2</sup> Rapport de la Commission de l'Exécution budgétaire sur les établissements publics 2024, 29 juin 2026 ; <https://www.chd.lu/sites/default/files/2026-06/26.06.29-ep24-rapport-comexbu.pdf>.